Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
✆01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du Mardi 7 avril 2026

Le sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures onze, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 1er avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal — Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Étaient représentés :

Mme ROQUES Delphine	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme SASU Hancès	mandat à M. BOURVEN Julien
Mme TAZAMOUCHT Zahia	mandat à M. ALBERT Robin

Étaient excusés :

Secrétaire de séance :
Bénédicte SALLAM-LEMOINE

Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance 3
→ Appel 3
→ Approbation des procès-verbaux des 18 février et 28 mars 2026 3

ADMINISTRATION GENERALE 4

→ 1. Approbation du vote à main levée en lieu et place du vote à bulletin secret en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales 4
→ 2. Fixation du nombre de membres et désignation des représentant.e.s au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à bulletin secret 5
→ 3. Désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) 6
→ 4. Désignation des membres à la Commission des Marchés de Travaux 7
→ 5. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP) 8
→ 6. Désignation des membres à la Commission consultative des Services publics locaux (CCSPL) 8
→ 7. Désignation des délégué·e·s au Syndicat Intercommunal pour l'Informatique et ses Outils (SICIO) 9
→ 8. Désignation des délégué·e·s au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) 10
→ 9. Désignation des délégué·e·s au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) 10
→ 10. Désignation des délégué·e·s au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) 11
→ 11. Désignation des délégué·e·s du Conseil municipal au Syndical Intercommunal de Chauffage Urbain de CHOISY VITRY (SICUCV) 12
→ 12. Désignation des délégué·e·s au Comité du Syndicat intercommunal pour les établissements scolaires du second degré et leurs équipements sportifs annexes 13
→ 13. Désignation des délégué·e·s au comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc des sports et de loisirs du Grand Godet 13
→ 14. Désignation d'un·e délégué·e au Syndicat mixte d'action foncière (SAF) 14
→ 15. Désignation d'un·e représentant·e à la Commune à l'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA) 15
→ 16. Désignation d'un·e représentant·e au Groupe D'Intérêt Public (GIP) Cité des Métiers du Val-de-Marne. 16
→ 17. Désignation d'un·e délégué·e à l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB) ex Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM) 16
→ 18. Désignation des membres à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine 17
→ 19. Désignation des membres à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) Métropole du Grand Paris 17
→ 20. Désignation des délégué·e·s du Conseil municipal à l'Office de tourisme/Syndicat d'initiative 18
→ 21. Désignation d'un·e « Correspondant·e défense » 19
→ 22. Compte-rendu des décisions L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales 19

La séance est ouverte à 19 h 11 sous la présidence de M. Tonino Panetta, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Bien, bonsoir, bienvenue à vous toutes et vous tous. Je pense qu'il y a le quorum, donc on peut commencer. C'est ce deuxième Conseil de mandature, le premier était une mise en place. Là on est dans un Conseil, c'est aussi de la mise en place des Commissions.

Vous avez bien été convoqués dans les formes légales en séance du Conseil municipal pour aujourd'hui.

→ Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités territoriales, vous avez à désigner, nous avons à désigner un Secrétaire de séance. Je vous propose la plus jeune d'entre nous, Mme SALLAM-LEMOINE Bénédicte. Elle est arrivée, oui ? Elle est là-bas. Vous avez demandé à être Secrétaire de séance, donc vous l'êtes. À l'insu de son plein gré.

(Mme SALLAM-LEMOINE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : Je vais passer maintenant la parole à M. BARANGER, Directeur des services, pour procéder à l'appel.

→ Appel

M. Baranger : Bonsoir à toutes et tous. Nous allons procéder à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

(M. Denis Baranger procède à l'appel.)

M. le Maire : Nous allons commencer cet ordre du jour.

→ Approbation des procès-verbaux des 18 février et 28 mars 2026

M. le Maire : Vous avez reçu les procès-verbaux des séances du 18 février et du 28 mars avec cette convocation.

Y a-t-il des observations sur ces procès-verbaux ? Je n'en vois pas, donc on peut les adopter. C'est adopté.

(Le procès-verbal des 18 février et 28 mars 2026 sont adoptés à l'unanimité.)

M. le Maire : Vous avez également reçu l'ordre du jour du Conseil dans cette convocation. Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ? Oui, Monsieur Bauhain.

M. Bauhain : Oui, Monsieur le Maire, je vous remercie. Monsieur le Maire, chers collègues, chers Choisyennes et Choisyens nombreux, un petit mot parce que le Groupe d'Union de la Gauche a souhaité soumettre au du Conseil un vœu. Ce vœu porte sur le soutien aux élus et Maires victimes de racisme.

Nous avons toutes et tous constaté avec effarement ces derniers jours l'avalanche d'insultes et de propos racistes qu'ont subie les Maires de Saint-Denis, du Blanc-Mesnil, de Creil, mais aussi mon ami Fatah AGGOUNE, Maire de Gentilly. Des attaques ignobles. Nous le

constatons tous, et je sais que nous partageons toutes et tous dans cette Assemblée des valeurs républicaines antiracistes. Je pense que cela ne mène pas à polémique, mais devrait appeler au contraire à une concorde républicaine.

J'ai bien reçu ce jour le mail de Mme votre Directrice de cabinet, que je remercie. Elle cite l'article 8 du Règlement intérieur qui a évoqué le fait qu'un vœu doit être soumis huit jours avant la séance, sauf situation d'urgence. Nous en prenons acte. Ce vœu sera donc discuté la semaine prochaine, étant donné qu'il y a un Conseil la semaine prochaine. Évidemment, il n'y a pas eu conférence des Présidents, ce que nous comprenons totalement, étant donné la rapidité de ce Conseil. Il n'y a pas l'objet de faire de polémique là-dessus ni sur quoi que ce soit. En tout cas, étant donné la gravité du sujet, nous pensons qu'il y a urgence d'agir vite. C'est la cohésion républicaine qui est remise en cause. Et encore une fois, il ne s'agit pas de faire polémique, mais de faire Ville ensemble contre le racisme et toutes les discriminations.

Je vous remercie.

M. le Maire : Bien, nous en discuterons sans problème le 15. D'autant plus que la semaine était chargée avec toutes ces mises en place, mais il n'y a aucun souci, il peut être présenté la semaine prochaine. Maintenant, nous allons aborder l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. le Maire : Une information, nous avions reçu de la part de M. Bauhain la formation de son Groupe ; et le 1er avril, M. Robin Albert nous a également informés par mail qu'il constituait un groupe d'élus au sein du Conseil, qui s'appellera France Insoumise Union Populaire de Choisy. Je voulais vous informer de cela.

Sur l'ordre du jour proprement dit, concernant la délibération numéro 26-038 du CCAS, le vote est à bulletin secret. Par contre, les autres votes, c'est uniquement purement technique. Vous avez chacun et chacune fait part de vos souhaits sur les Commissions, nous allons les voter à main levée.

Dernière information, nous venons d'en parler, le prochain Conseil aura bien lieu le mercredi 15 avril à 19 heures. Il faut approuver le vote à main levée.

→ 1. Approbation du vote à main levée en lieu et place du vote à bulletin secret en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Approbation du vote à main levée en lieu et place du vote à bulletin secret en application de l'article L.2121-21 du Code général des Collectivités territoriales. Il ne s'agit que des mises en place des Commissions. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Abstention ? C'est voté. Je vous en remercie.

Vote de la délibération n° 26.037

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD

Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n° 26.037 est adoptée à l'unanimité.

→ 2. Fixation du nombre de membres et désignation des représentant.e.s au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à bulletin secret

M. le Maire : Nous allons commencer par la fixation du nombre de membres et désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. C'est celui-ci, et uniquement celui-ci, qui aura lieu à bulletin secret. On vous remet, comme samedi dernier, la petite enveloppe avec deux bulletins. Le bulletin pour lequel vous voulez voter, vous le mettez dans l'enveloppe.

Y a-t-il des personnes qui ont un mandat ?

M. Baranger : Il y a Bénédicte, M. Albert, et M. Bourven.

M. le Maire : Très bien, c'est noté. Voilà.

M. Baranger : Ce que je vous propose, c'est que je fasse l'appel élu par élu, et vous votez.

(Il est procédé au vote)

M. Baranger : Bénédicte, je vous propose de me rejoindre.

(Mme Sallam-Lemoine procède à l'ouverture de l'urne et des enveloppes pour le dépouillement à 19 h 32)

Mme Sallam-Lemoine : 43 enveloppes.

(Il est procédé au décompte des listes présentées par la Majorité et par l'Opposition)

M. Baranger : On a une liste blanche, je pense que c'est parce que c'est une erreur. Non ?

M. le Maire : Nous allons compter la liste. C'est qui, la liste ?

Mme Sallam-Lemoine : Robin Albert.

(M. Baranger et Mme Sallam-Lemoine comptent les voix)

Résultat : 33 voix pour la liste présentée par M. Tonino Panetta.

10 voix pour la liste présentée par M. Robin Albert.

M. le Maire : Bien. Cela nous donne cinq postes pour la Majorité, et un poste pour l'Opposition.

Sont élus : Mme Stéphanie Chenu, Mme Rachel Cohen, M. Julien Bourven, Mme Nathalie Lazic, Mme Bénédicte Hache et Mme Zahia Tazamoucht. Voilà.

Vote de la délibération n° 26.038

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n° 26.038 est adoptée à l'unanimité.

→ 3. Désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. le Maire : Maintenant, nous allons désigner des membres de la Commission d'appel d'offres, à la CAO, et c'est un vote à main levée.

Il faut quand même me donner les noms, je n'ai pas les noms. Oui, ils sont en dessous, très bien.

Pour la liste choisie, rassemblée, nous avons : Mme Amandine Francisot, M. Karim Garrout, M. Ali Id Elouali, M. Henrique Marques et M. Robin Albert.

M. le Maire : Je vous donne les suppléants. On vote par principe parce que c'est déjà statué. En suppléant, nous avons Frédéric Druart, M. Billy Somsouk, M. Kristian Bolle, M. Alain Omrane, et Mme Martine Fourniaud.

Oui, de toute façon, c'est la proportionnelle, vous avez de droit le nombre de postes dans chaque Commission. On va le voter, mais je répète : les titulaires seront Amandine Francisot, Karim Garrout, Ali Id Elouali, Henrique Marques et Robin Albert.

Y a-t-il des votes contre ? Abstention. C'est voté à l'unanimité. Merci.

Vote de la délibération n° 26.039

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim,

BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n° 26.039 est adoptée à l'unanimité.

→ 4. Désignation des membres à la Commission des Marchés de Travaux

M. le Maire : Maintenant, nous allons passer à la désignation des membres à la Commission des marchés de travaux.

M. le Maire : Oui, mais il faut quand même la passer.

Ce sont les mêmes membres :

- Titulaires : Amandine Francisot, Karim Garrout, Ali Id Elouali, Henrique Marques et Robin Albert.

- Suppléants : Frédéric Druart, Billy Somsouk, Kristian Bolle, Alain Omrane, et Martine Fourniaud.

Y a-t-il des votes contre ? Abstention. C'est voté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Vote de la délibération n° 26.040

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n° 26.040 est adoptée à l'unanimité.

→ 5. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)

M. le Maire : Maintenant, nous allons désigner les membres de la Commission de Délégation de Service public. Nous avons en titulaire : Amandine Francisot, Karim Garrout, Yannig Pons, Delphine Roques et Matthieu Bauhain.

En suppléant, Frédéric Druart, Henrique Marques, Vasco Coelho, Nathalie Lazic, Robin Albert. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? C'est voté à l'unanimité.

Vote de la délibération n° 26.041

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n° 26.041 est adoptée à l'unanimité.

→ 6. Désignation des membres à la Commission consultative des Services publics locaux (CCSPL)

M. le Maire : Désignation maintenant des représentants du Conseil municipal à la Commission consultative des Services publics locaux, la CCSPL. En titulaire : Amandine Francisot, Danièle Gaulier, Delphine Roques, Hamida Bougueroua, Ahlem Zenati.

En suppléant, Frédéric Druart, Ali Id Elouali, Vasco Coelho, Alain Omrane, Céline Beaury.

Ensuite, nous avons à désigner trois représentants et trois suppléants des associations locales pour siéger à cette même Commission. En association, nous avons l'AECE, comme titulaire, M. Azedine Arif ; Danses et Loisirs, avec M. Roger Conti ; Le Roi est Chat, avec Najib Aiouna.

En suppléant, Ilias Souane, Julieta Lalouze, Didier Boitou. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? C'est voté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Vote de la délibération n° 26.042

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n° 26.042 est adoptée à l'unanimité.

→ 7. Désignation des délégué·e·s au Syndicat Intercommunal pour l'Informatique et ses Outils (SICIO)

M. le Maire : Maintenant, les délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Informatique et ses Outils, le fameux SICIO. Il y a deux délégués : Alain Omrane et Karim Garrout, ayant obtenu la majorité absolue, sont respectivement proclamés délégués au Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Informatique et ses Outils.

Je suis désolé, mais cela m'est mal présenté. Excusez-moi, il manquait la partie où l'on propose deux délégués. Pour le coup, c'est deux délégués de la majorité, Alain Omrane et Karim Garrout, c'est la proportionnelle. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? C'est voté à l'unanimité. Je vous en remercie.

M. Albert : On ne prend pas part au vote.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote ? D'accord.

M. Bauhain : L'Opposition ne prend pas part au vote.

M. le Maire : Les 10 alors ? D'accord, très bien. C'est donc voté à la majorité, donc 33. On soumet quand même au vote. Y a-t-il des votes contre ? Non. Abstention ? 10 ne participent pas au vote, ce qui nous fait 33 pour la majorité. Très bien.

Vote de la délibération n° 26.043

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD

Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.043 est adoptée à la majorité.

→ 8. Désignation des délégué·e·s au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF)

M. le Maire : Maintenant, désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, le fameux SIGEIF. Là, nous avons un poste à pourvoir. Nous proposons Frédéric Druart en délégué titulaire, et M. Yannig Pons en délégué suppléant.

Je suppose que c'est pareil que tout à l'heure ?

M. Albert : C'est pareil, Monsieur le Maire, jusqu'à l'Office du Tourisme.

M. le Maire : D'accord. Des votes contre, il n'y en a pas ; 10 ne prennent pas part au vote, ce qui nous fait, pareil, 33 et 10 ne prennent pas part au vote.

Vote de la délibération n° 26.044

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.044 est adoptée à la majorité.

→ 9. Désignation des délégué·e·s au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

M. le Maire : Pareil, les délégués au Syndicat Intercommunal au SIPPEREC, la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication.

Là, nous vous proposons en titulaire, délégué titulaire - c'est le SIPPEREC - Vasco Coelho ; en délégué suppléant, Nathalie Lazic. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? 10 ne prennent pas part au vote. Même chose.

Vote de la délibération n° 26.045

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.045 est adoptée à la majorité.

→ 10. Désignation des délégué·e·s au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

M. le Maire : Délégué intercommunal funéraire de la Région parisienne, SIFUREP. Nous vous proposons, là aussi, un délégué titulaire, M. Vasco Coelho, et une déléguée suppléante, Mme Rachel Cohen. Pareil, des votes contre, non ; des abstentions, non et 10 ne prennent pas part au vote.

Vote de la délibération n° 26.046

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.046 est adoptée à la majorité.

→ 11. Désignation des délégué·e·s du Conseil municipal au Syndical Intercommunal de Chauffage Urbain de CHOISY VITRY (SICUCV)

M. le Maire : Les délégué·e·s au Conseil municipal du Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain de Choisy Vitry, le SICUCV. Le SICUCV, c'est quoi ?

Une demande de prise de parole de - excusez-moi, je n'ai pas vu - M. Bauhain.

M. Bauhain : Monsieur le Maire, merci. D'abord, au Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain, il a été abordé la question de l'incinérateur de Vitry. Je voulais connaître votre position là-dessus, que c'est en partie lié à ce syndicat. Étant donné qu'à six membres, titulaires et suppléants, nous aurions trouvé cela équitable qu'il y ait un membre de l'Opposition parmi tous ces membres. Voilà, mais surtout une question.

Et j'en profite, pour ne pas intervenir x fois, une vraie question : pourquoi il n'y a pas le SEDIF dans tous les votes d'aujourd'hui ? C'est remis à plus tard. Évidemment, je ne vous cache pas que, comme sur l'incinérateur de Vitry, il y a des inquiétudes concernant le SEDIF et le projet de l'usine des eaux que je qualifierais d'inutile. Merci.

M. le Maire : Bien, l'incinérateur en question, bien sûr que le SICUCV n'a pas vraiment de rapport. Aujourd'hui, on vote pour le Syndicat ; cela, c'est une autre question. Je crois qu'il y a une unanimité dans le Département pour que l'on ne soit pas la poubelle de Paris. Voilà, comme cela, vous avez notre position.

Nous proposons au Syndicat, en délégués titulaires : M. Frédéric Druart, M. Henrique Marques et M. Yannig Pons ; délégués suppléants : Mme Nathalie Lazic, M. Vasco Coelho et M. Billy Somsouk. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Les 10 ne prennent pas part au vote, je suppose ? Très bien, même décompte.

M. Bauhain : Juste une réponse sur le SEDIF.

M. le Maire : Il n'y a pas de SEDIF.

M. Bauhain : Non, mais c'est une question.

M. le Maire : Les délégués au SEDIF, cela se passera au territoire. Ce n'est pas une compétence Mairie.

M. Bauhain : Je vous remercie.

Vote de la délibération n° 26.047

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD

Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.047 est adoptée à la majorité.

→ 12. Désignation des délégué·e·s au Comité du Syndicat intercommunal pour les établissements scolaires du second degré et leurs équipements sportifs annexes

M. le Maire : Maintenant, désignation des délégués au Comité du Syndicat pour les établissements scolaires du second degré et leurs équipements sportifs. Là, nous avons trois délégués titulaires et trois suppléants. Nous vous proposons M. Henrique Marques, M. Julien Bourven et Mme Bénédicte Hache en délégués titulaires. Excusez-moi, j'ai mal lu. En fait, il y a deux titulaires, M. Henrique Marques et M. Julien Bourven, et une suppléante, Mme Bénédicte Hache. Contre ? Non. Abstention ? Non. 10 ne prennent pas part au vote.

Vote de la délibération n° 26.048

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.048 est adoptée à la majorité.

→ 13. Désignation des délégué·e·s au comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc des sports et de loisirs du Grand Godet

M. le Maire : Nous passons maintenant à la désignation des délégués au Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc des sports et de loisirs du Grand Godet. Nous avons là un délégué titulaire, donc M. Henrique Marques, et un délégué suppléant, M. Joséphin Andriantafika. Je suppose que c'est pareil, des votes contre, non ; des abstentions, non ; et 10 ne prennent pas part au vote.

Vote de la délibération n° 26.049

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.049 est adoptée à la majorité.

→ 14. Désignation d'un·e délégué·e au Syndicat mixte d'action foncière (SAF)

M. le Maire : Désignation d'un·e délégué·e au Syndicat mixte d'action foncière, le SAF. Oui, d'office, a priori, c'est le Maire qui y siège.

En information, nous en avons parlé tout à l'heure au Département puisqu'il y avait le Conseil départemental. Il va falloir être très, très vigilant sur le SAF ; c'est une information que je vous donne quand même. Le SAF est dans de grosses difficultés financières, donc nous avons dû réformer un peu les statuts et autres. Et surtout, les difficultés financières viennent du fait, le SAF est donc un syndicat de portage, comme l'EPFIF. Ce qu'il s'est passé durant - et là, il n'y a aucune politique, c'est ainsi - 15-20 ans, en fait, les portages ne devaient pas dépasser 10 ans. Le syndicat achète pour la Ville un terrain, et quelle que soit la Ville, elle s'engage, elle a 10 ans, pour transformer ce terrain ou cet immeuble en projet. Ce qui s'est passé, c'est que pendant de très longues années, le SAF a porté au-delà des 10 ans. Et cela, c'est très simple, c'est un effet ciseau, donc cela coûte de l'argent puisque c'est même plafonné à 10 ans, et il n'y a pas de recette en face. Si nous n'avions pas réagi au SAF, - et là, c'était à l'unanimité, toutes les Villes qui composent le SAF - le SAF aurait dû déposer le bilan.

D'ailleurs, Choisy, on a été concerné il y a deux ans puisqu'il portait pour nous des terrains, rappelez-vous, qui avaient dépassé les 10 ans, qui avaient 13 ou 14 ans de portage. Et nous avons donc racheté ces biens, que nous avons aussitôt remis en vente, à part un immeuble dont on parlera dans d'autres Conseils, ou peut-être que l'on pourra faire quelque chose, mais ce n'est pas sûr. Comme on ne pouvait rien en faire, cela nous avait coûté 1 300 000 euros, on ne pouvait pas se passer de ces 1 300 000 euros. Mais cela a permis de faire rentrer de la trésorerie au SAF ; et d'autres Villes ont fait la même chose. Cela fait que, pour l'instant, la trésorerie est assurée, mais pas au-delà de fin 2027. C'est donc quelque chose que nous allons suivre d'une manière très vigilante. Voilà.

Y a-t-il des votes contre ? De toute façon, c'est comme cela, c'est les meilleurs qui siègent. Abstention ? 10 ne prennent pas part au vote, je suppose. Même chose.

Vote de la délibération n° 26.050

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.050 est adoptée à la majorité.

→ 15. Désignation d'un·e représentant·e à la Commune à l'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA)

M. le Maire : Ensuite, l'EPA ORSA, donc l'établissement d'aménagement Orly Rungis Seine Amont. La composition de l'OPA compte 29 membres. Il y a l'État avec huit membres ; la Région d'Île-de-France, trois membres ; la Métropole du Grand Paris, trois membres ; le Département du Val-de-Marne, trois membres ; et chacune des 12 communes qui la composent sont représentées par un membre. 12 membres, et ils sont où ? Un membre par commune. Là, c'est pareil, c'est le Maire qui doit siéger, ensuite, il y a M. Ali Id Elouali qui sera mon suppléant. Je suppose, comme tout à l'heure, vote contre : non, abstention : non, et 10 ne prennent pas part au vote.

Vote de la délibération n° 26.051

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.051 est adoptée à la majorité.

→ 16. Désignation d'un·e représentant·e au Groupe D'Intérêt Public (GIP) Cité des Métiers du Val-de-Marne.

M. le Maire : Désignation des représentants de la commune dans les instances du Groupe d'Intérêt Public à la Cité des Métiers du Val-de-Marne. Là, nous avons deux membres à désigner, le Maire étant, de par le Département, Président de la Cité des métiers. Donc nous vous proposons Mme Malika Benkahla comme représentante titulaire, et M. Billy Somsouk comme représentant suppléant de la commune. Voilà.

Je suppose pareil, des votes contre : non ; abstention : non ; et 10 ne prennent pas part au vote.

Vote de la délibération n° 26.052

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.052 est adoptée à la majorité.

→ 17. Désignation d'un·e délégué·e à l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB) ex-Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM)

M. le Maire : Désignation d'un·e délégué·e à l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées, ex-Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole. Je crois savoir qui va nous représenter. Nous proposons M. Kristian Bolle comme délégué de la commune à l'Agence Métropolitaine pour la compétence Vélib', et Mme Delphine Roques en tant que suppléante. Contre : non ; abstention : non ; 10 ne prennent pas part au vote.

Vote de la délibération n° 26.053

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU

Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.053 est adoptée à la majorité.

→ 18. Désignation des membres à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine

M. le Maire : Nous arrivons maintenant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales, le CLECT, très important, de l'Établissement Public Territorial, Grand-Orly Seine Bièvre. Là, nous vous proposons comme membre titulaire, Mme Danièle Gaulier, et comme membre suppléante, Mme Amandine Francisot. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Et 10 ne prennent pas part au vote.

Vote de la délibération n° 26.054

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.054 est adoptée à la majorité.

→ 19. Désignation des membres à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) Métropole du Grand Paris

M. le Maire : Nous arrivons maintenant à la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées, toujours la CLECT, mais de la Métropole du Grand Paris. Là, nous proposons en membre titulaire, Mme Amandine Francisot, et en membre suppléante, Mme Danièle Gaulier. Des votes contre, il n'y en a toujours pas, abstention ; 10 ne prennent pas part au vote.

Vote de la délibération n° 26.055

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.055 est adoptée à la majorité.

→ 20. Désignation des délégué·e·s du Conseil municipal à l'Office de tourisme/Syndicat d'initiative

M. le Maire : Nous arrivons maintenant à la désignation des délégués du Conseil municipal à l'Office de tourisme. Cela donne quoi, cette affaire ? On vous propose comme membres du Conseil d'administration : M. Julien Borven, M. Vasco Coelho, M. Billy Somsouk, Mme Hamida Bougueroua, et Mme Martine Fourniaud. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? C'est voté à l'unanimité, merci à vous.

Vote de la délibération n° 26.056

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n° 26.056 est adoptée à l'unanimité.

→ 21. Désignation d'un·e « Correspondant·e défense »

M. le Maire : Et maintenant, un·e représentant·e du Conseil municipal à « Correspondant·e défense ». En Correspondant·e défense, nous vous proposons Mme Malika Benlardi ici présente. Y a-t-il des votes contre ? Non ? Abstention ? 10 ne prennent pas part au vote, je suppose.

M. Bauhain : C'est cela.

M. le Maire : Très bien.

M. le Maire : Bien. Les Commissions et syndicats, c'est fait.

Vote de la délibération n° 26.057

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, HACHE Bénédicte, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, COELHO Vasco, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, GARROUT Karim, BOUGUEROUA Hamida, COHEN Rachel, BALLEREAU Annick, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, SAIDJI Hamid, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOUGRASSA Aziz, RENÉ Katiana, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SOMSOUK Billy, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, ZENATI Ahlem, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, MADIANDE Jordan, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10

La délibération n° 26.057 est adoptée à la majorité.

→ 22. Compte-rendu des décisions L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Nous arrivons aux fameuses décisions L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Comme je vous l'ai expliqué, vous avez tout le loisir de ressortir des décisions qui ne vous paraissent pas claires ou étranges, nébuleuses, ou sur lesquelles vous souhaitez des explications. Donc vous avez la parole.

Monsieur Bauhain.

M. Bauhain : Merci, Monsieur le Maire. Continuons puisqu'il y a renouvellement de l'adhésion à « Villes et Villages fleuris », à l'association « Plante & Cité », donc évidemment pas d'objection là-dessus.

J'en profite simplement, sans vouloir faire de hors-sujet, mais quand même, pour réitérer notre proposition d'adhésion à l'Association des Maires du Val-de-Marne. Choisy est la seule Ville qui n'en est pas membre aujourd'hui. Et le contexte actuel des Collectivités, c'est 2 milliards d'euros en moins, aujourd'hui, votés par budget pour les Collectivités. J'ajoute aussi quand même le contexte d'incertitude sur les fluides, issu du conflit au Moyen-Orient.

Et comme au moment de la guerre en Ukraine, les Collectivités vont y être confrontées, donc il y a besoin de se rassembler, il y a besoin avec les autres Villes de se mobiliser pour les moyens. J'en profite, ce petit cavalier, pour réitérer notre proposition, s'il n'y a pas d'objection. Merci.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire : Merci de votre réflexion, Monsieur Bauhain, je vous donne la mienne. C'est la première chose que j'ai rayée d'un trait de plume. C'est le genre de machin qui ne sert à rien, qui est politisé. Cela sert juste de strapontin à des gens qui ont une ambition politique ; et je ne me sens absolument pas représenté par les gens qui sont là, quels que soient les membres. C'est très clair. La plus emblématique, c'est l'Association des Maires de France. Cela ne sert qu'à une chose, c'est à viser la présidentielle. Donc je ne m'associerai pas à ce genre de choses. Voilà.

En plus, ce n'est pas donné. Ils poussent un peu sur leurs cotisations. Lorsque je suis arrivé en 2020, on m'a présenté une note de 15 000 euros. Excusez-moi, les 15 000 euros, je préfère les donner aux Choisyennes et aux Choisyens. Mais chacun a son avis dessus.

M. Bauhain : Je vous remercie, dont acte.

M. le Maire : Mais cela ne vous empêche pas, ils seront ravis de vous accueillir. Il y a des séances libres où tout un chacun peut se rendre à leur délibération. Bien sûr que vous pouvez ; d'ailleurs, je vais demander si cela vous intéresse. D'ailleurs, l'Association des Maires de France accueille tout le monde, même ceux qui ne sont pas Maires, pour discuter, échanger, et se mettre d'accord. Voilà. J'estime qu'il y a assez de vacarme politique, ce n'est pas la peine d'en rajouter.

Vous avez d'autres remarques sur les décisions ?

M. Bauhain : Non.

M. le Maire : Écoutez, notre Conseil est un Conseil technique, rapide, de mise en place aussi. Merci de cette excellente tenue, et je vous donne donc rendez-vous le 15 avril. Excusez-moi, on vous a remis des gourdes que vous pouvez garder, avec de l'excellente eau dedans. Voilà. Je pourrais vous taquiner en disant d'où elle vient, mais c'est de l'eau du robinet. Et vous gardez la gourde, elle vous est offerte, vous pouvez la ramener à chaque Conseil. Voilà. C'est écologique. Vous devez la ramener à chaque conseil. Voilà. Mais au bout des six ou sept ans, elle sera définitivement acquise.

Délibération n° 26.058 : Dont Acte

La séance est levée à 20 h 03.